

# « Délivrés jeux... »

## CONVENTION DE CO-EMPRUNT à TITRE GRACIEUX (art 1887 cciv)

Cette convention comprend le prêt à titre gratuit de malles de livres et de jeux, lesquels ont été empruntés à la bibliothèque de Mussidan, à la ludothèque de Bergerac et au Relais d'Assistants Maternels de la Vallée de l'Isle (RAM). Elle est établie entre le RAM et les usagers professionnels (assistants maternels) et constitue donc un co-emprunt d'usage gracieux selon la définition de l'article 1887 du Code Civil.

Ladite convention est conclue entre le Relais d'Assistants Maternels de la Vallée de l'Isle, représenté par sa responsable, Mme DARDY Stéphanie et

Je soussigné(e) Mme, M .....

Emprunte la malle n° .....

Qui contient :



**Malle n°1 :** un sablier d'eau bi couleur, une bouteille sensorielle, un petit train en bois la ferme Janod, un click clack magnét de Lena, les livres « Petit lapin blanc fête Noël », « le bonhomme de neige », « quand tu dors »

**Malle n°2 :** un sablier d'eau bi couleur, une bouteille sensorielle, un balancing cactus de plan toy, Lace up duo de Djeco, les livres « Norbert et le père Noël », « envole-toi ! », « le Noël de petit loup ».

**Malle n°3 :** un sablier d'eau bi couleur, une bouteille sensorielle, mon premier jeu de parcours Nature et Découverte, Creafaces de Djeco, les livres « le calme de la nuit », « Silence Père Noël », « Joyeux Noël petite souris ! ».

**Malle n°4 :** 2 sabliers d'eau colorée, une bouteille sensorielle, un pop ferme, un petit train des pompiers Janod, un arbre à écureuil en bois (attention il y a une bille !), les livres « le bonhomme et l'oiseau » « le cache cache des animaux » « le plus beau Noël de petit Dino »

## **CONDITIONS D'UTILISATION :**

- Avant tout emprunt, le matériel est entièrement désinfecté par le RAM.
- Vous devez réserver la malle qui vous intéresse auprès du RAM (coordonnées ci-dessous) et convenir d'une date d'enlèvement. Vous vous engagez à venir chercher la malle sur un des lieux d'animation ou de permanence du RAM.
- L'emprunt se fait pour une durée de **7 jours calendaires** à compter de l'enlèvement.
- L'emprunt est d'une seule malle à la fois et, seulement si la disponibilité le permet, une malle pourra être empruntée deux fois maximum afin de laisser chacun l'opportunité d'en profiter.
- Vous vous engagez à rendre la malle « Délivrés jeux » et son contenu dans le même état que lors du prêt.
- Vous vous engagez à utiliser les livres et les jeux conformément aux règles qui leurs sont associées.
- Vous vous engagez à ne pas utiliser les jeux et les livres en extérieurs si le temps ne le permet pas.
- Vous vous engagez en cas de perte et/ou de détérioration des livres et des jeux, à rembourser le montant de la somme que la Bibliothèque de Mussidan et/ou la ludothèque de Bergerac vous indiqueront.

Le ...../...../.....

A .....

Signature du co-emprunteur :

précédée de la mention « lu et approuvé »

signature du RAM

(responsable Dardy Stéphanie)

06.95.13.47.77

[ramvi@orange.fr](mailto:ramvi@orange.fr)